

Relevé d'échanges du Comité de la Mobilité Auvergne

Visio conférence, 19 novembre 2020

Participants (présents) :

Région Auvergne-Rhône-Alpes :

Elus : Martine GUIBERT, Vice-Présidente déléguée à la mobilité

Services : Olivier LAURENT, Marie-Pierre BEL-BERBEL, Cyril PHILIS, Eric SALIOU, Julie MERCURIO, Stéphane KONZOLA, Evelyne MILE, Valérie CEYSSAT, Anne CASTANIE, Aurélie GREGOIRE, Christelle DUC

SNCF : SNCF Voyageurs : Sébastien HERVIER, Raoul PERA, Antoine GIGON DEPEIGES, Isabelle KUHNLE, Corinne BAYET ; SNCF Réseau : Gérald CASTANO ; Gares & Connexions : Angélique PALANDRE ;

Etat : Gilles CHEVASSON, DREAL ; Caroline FAUCHER, DDT 63 ; Béatrice JOUBERT, DDT15

Elus et leurs représentants

Députés : M BALDY représentant Mme PIRES BEAUNE, députée du Puy-de-Dôme

CESER : Marc SAUMUREAU

Départements : Olivier PRADEILLES, Département de l'Allier ; Dominique GIRON, CD63

Communautés d'agglomérations : Marie-Thérèse JACQUARD, M GIRAUD, Moulins communauté, Vanessa BOUILLIE, Saint-Flour Communauté, Sandro CARLETTI, Vichy Communauté (03) ; Julien GIVORD, Montluçon Communauté ; Christian MELIS, Frédéric BONNICHON, Communauté d'agglomération Limagne et Volcans

Communautés de communes : Nadine MORIN, Communauté de communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne ; D BOUSQUET, M GAULON, Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans ; Mickaël GRENOUILLOUX, communauté de communes Monts d'Arverne

Syndicats : Christophe CASTANIE, syndicat intercommunal des transports en commun de l'agglomération de Thiers-Peschadoires (63) ; Emilie GRILLE, SMTUT ; Cécile HEKIMIAN, SMTAC.

Associations d'usagers :

Guy MALAVAL (association des élus pour la défense du Cévenol et de la ligne Paris-Clermont-Ferrand\Nîmes\Marseille) ; Gabriel TONEL (Cévenol team) ; Laurent COURTADON (Saint-Germain en train) ; Daniel COFFIN, Christian PENAIN (CODERAIL Montluçon et Val de Cher) ; M LEMAIRE (ADAPEI), Antoine LESVEQUE (AMIGA) ; Suzanne CHAZELLE (Collectif Thiers-Boën).

Autres participants connectés à la visio-conférence

Martine MESSEANT (Objectifs Capitales), Mathilde IFFLY, Théo SANDON, Pauline PICANDET, Jonathan LAMARGUE, Thibaud ROBLIN, Pierre DELUDET, Noëlle SEGUIN.

Introduction

Support de présentation – Voir pièce jointe

Martine GUIBERT souhaite la bienvenue à tous les participants à la réunion et salue la présence de nombreux élus avec des communautés de communes, la présence des services de l'Etat, des services de la SNCF en particulier.

Ce comité se réunit pour la troisième année consécutive, dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire, et sous le format d'une visio-conférence.

La réunion se déroulera en quatre parties principales, avec alternance d'exposés et de temps d'échanges :

- Un bilan sur le TER et les transports interurbains
- Un point sur le plan de relance, les petites lignes et lignes interrégionales
- Une présentation du SA 2021 et des orientations pour le service annuel 2022
- Un temps d'échange sur la Loi LOM

Présentation

1. Bilan TER et transports interurbains

Martine GUIBERT présente un panorama des résultats 2019 puis de l'année 2020. Elle insiste notamment sur :

- Le maintien du volume d'offre commandée dans la durée et la stabilisation de la fréquentation, ceci malgré le contexte des mouvements sociaux de 2018 et 2019.
- Une amélioration sensible de la ponctualité fin de parcours en 2019 (avec des résultats parfois plus nuancés suivant les lignes)
- L'année 2020 lourdement impactée par la crise sanitaire et la permanente adaptation du plan de transport qui a été réalisée.
- La prise de compétence dans la cadre de la Loi Notre des transports scolaires et interurbains, avec l'intégration en 2020 de l'Allier, de l'Ain et du Cantal, puis à venir en 2021 des services de l'Allier, Loire et Haute Loire (janvier) puis de l'Isère (septembre)
- Les efforts menés pour le déploiement billettique OÙRÀ sur les réseaux interurbains ainsi que des éléments relatifs à la mobilité aérienne en Auvergne.

Temps d'échanges :

M COURTADON, Saint-Germain en train, demande si la Région souhaite conserver la gratuité pour les transports scolaires.	Martine GUIBERT répond que la Région, suite au transfert de compétence (Loi NOTRE), a engagé l'harmonisation des contrats et des règlements de transports. L'harmonisation des tarifs des transports scolaires (dont la gratuité pour certains territoires) est à l'étude. Des simulations financières sont en cours : ce sera un sujet pour le prochain mandat.
--	---

<p>Mme LEGRAND, Collectif Thiers Nouveau Monde, souligne la concurrence des tarifs entre le train et les cars AURA sur le tronçon Thiers-Clermont ; elle constate que cela reporte l'usage vers le car au lieu du train.</p> <p>De même pour le tarif entre la gare de Thiers et la gare de Pont d'or : les usagers préfèrent prendre leur voiture et il y a une baisse de fréquentation en gare de Thiers.</p> <p>Elle constate que les TER cars SNCF ou les bus AURA vont démarrer, sur certains horaires, à 2 minutes d'intervalle tout en rejoignant le même point d'arrivée.</p> <p>Enfin, elle souligne l'absence de guichet à Thiers ce qui est problématique pour acquérir des titres de transports pour le réseau national ou local.</p>	<p>Martine GUIBERT répond que sur ce secteur, l'enjeu tarifaire est manifeste, avec 2 services régionaux (ferroviaire et routiers, et parfois routier Ter et routier interurbain) qui peuvent se « concurrencer » : il s'agit d'un héritage des compétences que la Région absorbe actuellement dans un processus progressif. C'est une priorité que la Région souhaite régler, et cela doit bien évidemment se faire en faveur des usagers.</p> <p>Dans la même logique, des horaires peuvent parfois se « concurrencer », même si les politiques d'arrêts peuvent être différentes. Ici aussi un travail est en cours (avec l'échéance des différents contrats passés auprès des transporteurs.</p> <p>M CASTANIE, SMT du bassin thiernois, répond que le SMT va présenter au conseil syndical de décembre la possibilité de vendre la billettique SNCF au sein de ses locaux à Thiers.</p>
--	--

Martine GUIBERT reprend une liste de 5 points saillants identifiés lors du comité technique Auvergne tenu au printemps 2020 pour précisions apportées en séance dans les points suivants :

- Le souhait de renforcement de la desserte de Montluçon (vers Lyon et Clermont)
- La faible performance et difficultés connues sur la liaison ferroviaire Clermont-Paris
- Les perspectives de réouverture ferroviaire Thiers-Boën et de l'axe Clermont-Saint-Etienne
- La desserte de Saint-Germain-des-Fossés
- Le besoin de visibilité sur l'avenir de la desserte Clermont-Volvic et des services Clermont-Béziers

2. Le plan de relance et les petites lignes

Martine GUIBERT présente le Plan de relance « 2021-2022 » pour l'Auvergne signé entre l'Etat et la Région le 5 octobre dernier. Ce plan porte sur un montant total d'investissements de près de 280 M€ pour lequel la Région participera à hauteur de 118 M€.

Elle détaille les investissements et projets identifiés par ce plan de Relance avec notamment des actions sur l'amélioration de la liaison Clermont-Paris, les lignes interrégionales voyageurs et fret.

Des focus sont proposés sur plusieurs lignes (Thiers-Boën, Clermont-Nîmes, Clermont-Béziers et Clermont-le Mont-Dore) ainsi que concernant les réflexions en cours pour les trains de nuit.

Temps d'échanges :

<p>M GIVORD, directeur Mobilité de Montluçon Communauté, note que sur la ligne Montluçon-Bourges, les travaux ont entraîné une dégradation de l'offre ferroviaire et notamment de la liaison vers Paris pendant presque 5 ans. Il</p>	<p>Martine GUIBERT répond qu'à ce stade la Région est en discussion avec l'Etat pour la signature d'un protocole de financement des lignes jusqu'à 2030. Les discussions portent ainsi sur les fléchages financiers : les modalités de réalisation</p>
--	---

<p>demande s'il serait possible de faire une réalisation en temps masqué Montluçon-Bourges pendant la phase des travaux Paris-Toulouse.</p>	<p>des travaux seront à préciser. La Région sera vigilante quant à ces modalités.</p> <p>SNCF Réseau souligne que l'objectif de réalisation de ces travaux vise bien toujours à réduire l'impact des travaux sur les circulations et donc pour les clients.</p>
<p>CGT Cheminots Auvergne s'interroge sur la desserte de la gare de Saint-Germain-des-Fossés. Au 1^{er} décembre s'annonce une réorganisation avec le poste de chef de service : actuellement en 2/8 il serait mis en horaires de matinée. Cela présage donc de l'abandon proche du guichet en gare. En réponse à un courrier, Laurent WAUQUIEZ a demandé le maintien du service en gare. Il conviendrait ainsi de réagir vite pour une mise en œuvre, sans quoi le guichet risque bel et bien de fermer.</p>	<p>Martine GUIBERT indique que le sujet des guichets fait l'objet d'intenses discussions entre la Région et la SNCF. A ce stade, la Région a demandé via un moratoire, une suspension des fermetures de guichets TER mi-2019. Toutefois, la distribution relève de l'autonomie de gestion de la SNCF. Avec l'évolution massive des usages du numérique, SNCF pousse pour réduire sensiblement la présence en gare et le nombre de guichets, à tel point que TGV (Inoui) envisage de fermer tous ses guichets en Région. Cette situation pose de problèmes pour les petites gares, et notamment en milieu rural avec des publics plus éloignés du numérique. La Région a proposé des dispositifs de distribution, en lien avec les collectivités locales, les maisons de la mobilité. Il y a des guichets mobiles dans le Cantal. Des dispositifs de vente de titres de transport ont été déployées (offices du tourisme, commerces, ...).</p> <p>Le sujet demeure toutefois ouvert et d'actualité pour la Région : il faut trouver un juste équilibre par rapport à la qualité de service. Ici, en lien avec les autres modes, il sera nécessaire de penser à de nouvelles solutions de distribution. Le sujet n'est donc pas circonscrit au seul cas de St-Germain des Fossés.</p>
<p>M LEVESQUE AMIGA, Les amis du Garabit et de l'Aubrac, s'inquiète du ralentissement mis en œuvre depuis septembre sur 26 km à partir de Loubaresse. Les trains roulent à 40 km/h. Il craint que cela conduise à une suspension des circulations alors même que le viaduc de Garabit est candidat à l'UNESCO.</p>	<p>Martine GUIBERT indique la Région souhaite bien le maintien des circulations sur cet axe. En revanche, en avant travaux, des limitations de vitesses visant à garantir la sécurité sont décidées par SNCF-Réseau. A ce stade, il est difficile de faire autrement ce qui, bien évidemment, n'est pas optimal pour le service.</p>
<p>M TONEL, Cevenol team, souligne que les 2 lignes de l'Aubrac et du Cévenol sont nécessaires au quotidien pour la vie du territoire. L'engagement de la Région sur le long terme sur les 2 lignes est plutôt rassurant. La Région Occitanie a multiplié par 4 les investissements (100 M) avec des travaux de renouvellement jusqu'en 2030-2032. Il remercie par ailleurs la Région pour la mise en œuvre d'un 4^{ème} aller-retour de la ligne des Cévennes à</p>	<p>Martine GUIBERT remercie M.TONEL pour son intervention. Elle souligne l'intérêt de la Région à développer des projets territoriaux pour faire vivre ces lignes : offres d'hébergement, d'itinérance traduites par une stratégie commerciale dédiée. C'est sur cet axe que la Région propose des offres avec « les trains de neige » avec la Région Nouvelle-Aquitaine, depuis Brive par le Lioran. Il est important de</p>

<p>compter de 2021 en saison avec des perspectives qu'il faudra développer autour (offres groupées, plan thermalisme,...). Il propose à la Région de proposer des offres commerciales pour attirer de nouveaux clients sur Clermont-Nîmes.</p>	<p>gagner en fréquentation sur ces lignes pour en assurer l'avenir. Martine GUIBERT évoque aussi les incertitudes liées aux financements de ces lignes dans le long terme malgré une forte implications des Régions. L'Etat doit jouer son rôle et ici il faut qu'il y ait une cohérence dans les projets (doublons avec l'A75 par exemple). Enfin, il faut que les usagers utilisent les trains, ce qui induit de proposer des services attractifs.</p>
<p>M GOUTTEBROZ, Collectif du Haut Allier, reconnaît à son tour les gros efforts réalisés par la Région AURA en lien avec la Région Occitanie. Il évoque un courrier adressé récemment au Président de Région concernant l'état de vétusté des lignes des Cévennes et de l'Aubrac qui ne permettra pas d'accueillir le retour des trains de nuit Marseille-Nîmes-Clermont-Paris. Quelles actions envisagées pour la régénération de l'axe ?</p>	<p>La Région indique que ce sujet est porté par l'Etat mais qu'il y a évidemment une cohérence à avoir si l'on remet en place des Trains de nuit : il va de soi qu'il faudra une infrastructure entretenue et performante. Ici aussi, l'Etat doit être cohérent et appuyer les actions des collectivités. Le plan de relance est ici une première étape (notamment pour la section Paris-Clermont).</p>
<p>Mme GIRON, Département du Puy de Dôme, s'étonne de ne pas voir figurer, dans le plan de relance et les lignes capillaires fret, la ligne Livradois-Forez.</p>	<p>Martine GUIBERT répond que la ligne Livradois-Forez n'apparaît pas dans le plan de relance car ce n'est pas une ligne du réseau national. Elle propose à Mme GIRON un temps de rencontre dédié sur ce sujet.</p>

3. SA 2021 et orientations pour le service annuel 2022

Martine GUIBERT note que, malgré des contraintes importantes liées aux travaux en cours de Lyon-Part-Dieu, le volume d'offre 2021 sera stabilisé à un niveau proche des années antérieures. La Région a par ailleurs choisi de développer de nouveaux services ce qui se traduira en 2021 par l'activation de renforts d'offre saisonnier (Clermont-Aurillac / Clermont-Nîmes) et autres adaptations à Montluçon.

Un point est proposé concernant l'expérimentation du train Hydrogène (H2) dont les rames (3) ont vocation à circuler sur l'étoile ferroviaire de Clermont-Ferrand à l'horizon fin 2025.

Temps d'échanges

<p>Mme CHAZELLES, Collectif Thiers-Boën, regrette la fermeture de la section ferroviaire Thiers-Boën. Elle note que ce territoire est pris en otage du fait de l'interruption de la continuité malgré l'intérêt manifesté par les élus locaux et les usagers (les conseils départementaux sont favorables). Le Collectif demande à pouvoir bénéficier d'une réunion dédiée à ce sujet.</p>	<p>Martine GUIBERT indique que, lors de la mise en place du plan de sauvetage en 2016, il n'avait pas été possible de sauver toutes les lignes, dont ce tronçon entre Thiers et Boën. Comme indiqué dans la présentation, la Région a déjà agi pour rouvrir la section entre Boën et Montbrison fin 2018 (pour rappel, investir pour maintenir des lignes, ne relève pas de la compétence directe de la Région). Elle a également mis en place 12 circulations routières quotidiennes entre Clermont et St-Etienne avec un temps de parcours compétitif (1h45) qui n'était pas permis par le train.</p>
--	--

	<p>A ce stade, au regard d'une fréquentation de l'ordre de 30 voyageurs quotidien en moyenne en 2015, et dans un contexte où SNCF-Réseau et l'Etat excluent toute intervention les financements, il n'est pas envisageable que la Région assume seule un investissement de plus de 50M€ qui ne relève pas de sa compétence directe. La Région est bien consciente de ces difficultés. Elle pourra le cas échéant en parler à l'occasion d'un rendez-vous sur le sujet.</p> <p><i>Post-réunion : des courriers ont été adressés à plusieurs parlementaires du territoire exposant ces éléments fin janvier 2021.</i></p>
<p>M COFFIN, CODERAIL Montluçon, demande une clarification sur les sommes annoncées du plan de Relance (s'ajoutent-elles au CPER ? Quelles sommes sont affectées sur quelles lignes ?). Il s'interroge sur l'avenant en cours d'échange concernant la ligne Montluçon-Bourges.</p>	<p>Martine GUIBERT répond que le plan de Relance vise à engager des actions rapides sur le territoire qui viennent, sur 2021 et 2022, s'articuler en complément des actions programmées au volet mobilité ferroviaire du futur CPER 2021-2027.</p> <p>Ainsi le CPER sera décomposé en 2 périodes : une période « abondée » des financements liés au plan de relance sur 2021 et 2022, et une seconde période 2023-2027 pour laquelle les opérations et financements sont encore en cours de définition. La Région a bien fait part de tous les besoins aux services de l'Etat, ceci dans l'optique du maintien des petites lignes. Enfin un travail est bien mené avec les Régions limitrophes afin de coordonner les moyens et interventions sur les lignes interrégionales.</p> <p><i>Post-réunion : Pour la période 2023-2027, le CPER n'indique à ce stade que les grandes orientations partagées par l'Etat et la Région ; Un projet de CPER sera présenté à l'Assemblée plénière des 23 et 24 février 2021.</i></p>

4. La Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM) et autres actions régionales

Martine GUIBERT expose les enjeux actuels de la loi LOM de fin 2019 avec notamment le sujet du choix de prise de compétence pour lequel les EPCI non couvertes par une AOM doivent se prononcer d'ici le 1^{er} juillet 2021 au plus tard. Pour les EPCI qui ne feront pas de choix la Région deviendra AOM sur leur territoire.

Compte-tenu de l'importance organisationnelle de ce sujet, le Président de Région Laurent WAUQUIEZ a écrit à toutes les communautés de communes en leur indiquant la position régionale : la Région fait la proposition d'être AOM locale, afin de permettre une continuité sur les dispositifs en place et d'offrir une garantie financière

La Loi prévoit également d'autres dispositions comme la mise en place de bassin de mobilités, d'instances d'échange et de concertation entre AOM via les comités de partenaires, ou la contractualisation de services via des contrats opérationnels de mobilités.

Martine GUIBERT indique que Paul VIDAL, conseiller délégué, est d'ores et déjà chargé de rencontrer les différents EPCI : ces rencontres se dérouleront fin 2020 et 2021.

Temps d'échanges

<p>Mme SEGUIN, Saint Pourçain-Sioule-Limagne, indique qu'il existe aujourd'hui dans ce territoire rural, un service TAD qui dessert 60 communes rurales et que le contrat court jusqu'en 2021. Il se demande, si la communauté de communes ne prenait pas la compétence, ce qu'il adviendrait de ce TAD.</p>	<p>Martine GUIBERT entend ces interrogations légitimes. La Région prendra acte des décisions de positionnement des collectivités locales. Elle prendra en charge ensuite les services qui lui seront confiés. Elle n'a pas d'inquiétude concernant les risques de continuité de services puisque la Région a déjà eu à affronter ce sujet avec les transferts issus de la loi NOTRe avec les offres TI/TS. La Région sait aussi faire de la proximité et sera toujours en capacité de redéléguer et de contractualiser dans le cadre des contrats opérationnels.</p> <p>Toutefois, ces enjeux de compétences se doivent d'être traités le plus en amont possible. Aussi, les rencontres à venir avec Paul VIDAL, seront très importantes et permettront d'identifier les enjeux spécifiques pour chaque territoire.</p>
<p>Mme FAUCHER, DDT Puy de Dôme, demande dans quelle mesure la Région continuera d'assurer les différents petits services (TAD, covoiturage, navettes ski, thermalisme, ...) sur les territoires si elle prend la compétence pour l'EPCI ; elle craint qu'il n'y ait une rupture où réduction des prestations organisées.</p>	

Conclusion

Martine GUIBERT remercie les participants pour leurs contributions. Elle indique que le comité de mobilité se prolongera par des échanges complémentaires, notamment concernant la mise en œuvre de la Loi LOM, sous la forme de rencontres entre la Région (représentée par Paul VIDAL) et les territoires. Elle veut assurer les participants de la volonté de la Région de travailler sur les sujets relatifs aux mobilités en étroite collaboration avec les territoires. Elle note également l'implication de la Région sur les enjeux spécifiques au territoire Auvergnat, et notamment concernant les besoins financiers important à mobiliser pour maintenir l'attractivité des services et la performance des infrastructures. En ce sens, le plan de relance et le futur CPER doivent être des leviers forts.

Un nouveau cycle de concertation sera engagé en 2021. Il pourra être ajusté pour son déroulé en fonction des dates des élections régionales mais devrait débuter avec la réunion de comités techniques au printemps. Le format des rencontres sera adapté aux contraintes imposées par le contexte sanitaire.